

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 31 janvier à Vingt heures trente minutes, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 25 janvier 2019 qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Luc FOUCAULT, Maire.

<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29</p> <p>Nombre de conseillers municipaux présents: 23 puis 24 à partir du point n°6</p> <p>Nombre de votants : 23 puis 24 à partir du point n°6</p> <p>Nombre de pouvoirs : 4</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 27 puis 28 à partir du point n°6</p>
--

Présents :

Anne PHELIPPO-NICOLAS, Nicolas LE REGENT, Sylvie SCULO, Dominique AUFFRET, Isabelle DUPAS, Philippe ROLLAND, Adjoints, Mathias HOCQUART DE TURTOT, Pascale LAIGO, Damien ROUAUD, Erwan AMPHOUX (à partir du point n°6), Lydia LE GALLIC, Pascal SERRE, Gil BREGEON, Christine TAZE, Jean-Luc JEHANNO, Catherine RIAUD, Guy MOREAU, Isabelle MOUTON, René EVENO, Corinne SERGE, Michel PENEL, Philippe PREVOST, Claude POISSEMEUX, Conseillers municipaux.

Absents:

Marie-Françoise LE BARILLEC, qui a donné pouvoir à Pascale LAIGO,
Claudie GUITTER, qui a donné pouvoir à Gil BREGEON,
Brigitte TELLIER, qui a donné pouvoir à Mathias HOCQUART,
Guenahel LE PORHO, qui a donné pouvoir à Corinne SERGE,
Pascale BRUNEL

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne Isabelle DUPAS.

Secrétaire de séance : Isabelle DUPAS, Adjointe.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2018

Le procès-verbal est approuvé.

2019-01-01 - Versement d'un acompte de la subvention allouée à l'école privée Sainte-Anne au titre du Contrat d'Association pour l'année 2019

Rapporteur : Christine TAZE

Les établissements privés d'enseignement ont la faculté de passer avec l'Etat des contrats d'association à l'enseignement public. Le code de l'éducation dispose en son article L.442-5 que les communes doivent alors prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Ce texte fait obligation aux communes de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves résidant dans la commune.

Par conséquent, le calcul de référence se base sur la moyenne du ratio/élève des 3 écoles publiques maternelles et élémentaires (F. Dolto, A. Guyomard, C. Aveline). Le calcul du ratio par élève prend en compte toutes les dépenses obligatoires.

Pour l'année 2018, la subvention versée à l'école Sainte-Anne s'est élevée à 113 633,26 €.

Comme les années précédentes, il convient, au titre de l'année scolaire 2018/2019, de verser un acompte à l'école privée Sainte-Anne.

Il est proposé pour le versement du forfait de l'année 2019 le versement à l'OGEC de 50% du montant de la subvention perçue par l'école Sainte-Anne en 2018, soit 56 816,63 € au titre du Contrat d'Association. Le versement du solde sera effectué en juillet 2019 au regard de l'actualisation des coûts des écoles publiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 212-8, L 442-5 et L 442-9,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 1979 approuvant le contrat d'association,

Vu le contrat d'association signé avec l'Etat le 27 décembre 1979,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2018 fixant le forfait alloué à l'école privée Sainte-Anne pour l'année 2018,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance-Jeunesse et Vie Scolaire du 15 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Considérant que la commune doit verser la participation due aux écoles privées sous contrat d'association concernant les élèves domiciliés à Séné,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au versement d'un acompte au titre de l'année 2018/2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

DECIDE de verser à l'OGEC, 50% du montant de la subvention perçue par l'école Sainte-Anne en 2018, soit 56 816,63 € au titre du Contrat d'Association 2019.

2019-01-02 - Dispositif Sén'aides jeunes – Attribution d'une aide financière

Rapporteur : Pascale LAIGO

Dans le cadre du dispositif Sén'aides jeunes, la Ville de Séné favorise l'autonomie des jeunes sinagots à travers l'accompagnement de leurs différents projets.

Ce dispositif permet de financer, pour partie, des projets de départs autonomes à dominante sportive, culturelle et humanitaire. Pour pouvoir bénéficier d'une aide financière municipale, les jeunes sinagots doivent se rapprocher des professionnels de l'animation de la Ville afin d'obtenir un accompagnement individuel ou collectif en fonction du projet et, remplir le dossier correspondant à leur démarche. En dernier lieu, le jeune doit se présenter devant les animateurs pour expliquer son projet et exprimer ses motivations.

Deux dossiers ont été présentés et retenus :

« A la croisée de deux mondes »

Il s'agit du projet de Clémence ANNO, sinagote de 21 ans, étudiante à Sciences Po Rennes.

- Période de réalisation : De février 2019 à janvier 2020
- Budget : 11 317 € dont 10 547 € d'apport personnel et 770 € de bourses d'aides.
- Objectif : Réaliser deux voyages différents (Amérique Latine et Suède) afin de comparer le fonctionnement de deux sociétés d'habitants aux cultures différentes.

« Semestre étudiant en Chili et cours de Français à des enfants »

Il s'agit du projet d'Allan CALLAC, sinagot de 20 ans, étudiant en Licence STAPS à Rennes.

- Période de réalisation : Septembre 2018 à juin 2019.
- Budget : 6 485 € dont 5 185 € d'apport personnel, 300 € de bourse d'aide et 1 000 € de travail saisonnier.
- Objectif : Partir au Chili sur une longue période dans un esprit de voyage, de se découvrir à travers différentes expériences comme le woofing chez les locaux autour du développement durable et de l'écologie avec une ONG forestière et la participation à des vendanges.

Luc FOUCAULT précise que cette délibération aurait dû être prise au dernier Conseil Municipal mais que les crédits dévolus à ce dispositif étaient épuisés. Il ajoute que la municipalité a donc été obligée de reporter ce dossier. Pour lui, il s'agit d'une bonne chose.

Pascale LAIGO le confirme ajoutant que c'est plutôt bon signe quant à la connaissance de ce dispositif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 mai 2015 créant le dispositif Sén'aides jeunes,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire du 15 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Considérant qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et leurs projets de mobilité internationale,

Considérant que ces deux sinagots remplissent les critères d'attribution,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

ATTRIBUE à Clémence ANNO dans le cadre du dispositif Sén'aides jeunes la somme de 300 euros,
ATTRIBUE à Alan CALLAC dans le cadre du dispositif Sén'aides jeunes la somme de 300 euros,
PRECISE que les aides sont prévues au budget primitif 2019, article 6714 « bourses et prix ».

2019-01-03 - Convention de partenariat entre l'association « La Semaine du Golfe du Morbihan » et la Commune de Séné en vue de l'organisation de la Semaine du Golfe du Morbihan

Rapporteur : Isabelle MOUTON

L'Association « La Semaine du Golfe du Morbihan » a décidé de reconduire la manifestation du même nom en 2019, du 27 mai au 2 juin 2019.

Comme pour les éditions précédentes, la Commune de Séné participera à ce rassemblement maritime populaire, culturel et touristique d'accès gratuit, en accueillant les flottilles sur le site de Port-Anna les vendredi 31 mai et samedi 1 juin 2019.

Afin de formaliser les conditions de participation de la Commune, il est nécessaire de passer avec l'Association « La Semaine du Golfe du Morbihan » une convention de partenariat fixant les engagements réciproques des parties.

La convention ci-jointe requière notamment la désignation d'un coordinateur terrestre et d'un coordinateur maritime qui seront les correspondants locaux de l'association.

Isabelle MOUTON précise que cette délibération est prise tous les 2 ans et qu'elle porte sur des montants identiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Sport, Vie Associative, Affaires Maritimes du 21 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe pour l'organisation de la Semaine du Golfe 2019.

2019-01-04 - Rémunérations du personnel vacataire du service enfance-jeunesse – Barème 2019

Rapporteur : Lydia LE GALLIC

Il y a lieu de procéder à la révision des rémunérations applicables aux animateurs vacataires intervenant dans le cadre du fonctionnement du service enfance-jeunesse en accueil collectif de mineurs, en séjours de vacances et dans le cadre des projets de l'accompagnement éducatif au sein du collège.

Il est proposé de s'indexer sur l'augmentation du smic soit une augmentation de 1,5 % à l'ensemble des rémunérations à compter du 1^{er} janvier 2019 selon les barèmes suivants :

Rémunération du personnel vacataire en accueil de loisirs et en séjours de vacances :

Qualifications	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
	2018	2018	2019	2019
BAFD ou titre équivalent	42,35 €	84,70 €	42,99 €	85,97 €
BAFA ou titre équivalent	30,21 €	59,83 €	30,66 €	60,73 €
Stagiaire BAFA	24,89 €	49,78 €	25,26 €	50,53 €
Sans qualification	16,21 €	32,42 €	16,45 €	32,91 €

Rémunération du personnel dans le cadre de l'accompagnement éducatif :

Qualifications	Forfait horaire/séance	
	2018	2019
BAFD ou titre équivalent	13,65 €	13,85 €
BAFA ou titre équivalent	10,04 €	10,19 €
Stagiaire BAFA	8,57 €	8,70 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire du 15 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Considérant l'engagement de la collectivité dans une politique locale d'animation intégrée au sein du Contrat Enfance-Jeunesse et du Contrat Educatif Local de la Commune,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

AUGMENTE la rémunération des vacataires en se basant sur une revalorisation de 1,5 % conformément aux tableaux ci-dessus proposés,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier,

Il est précisé que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2019.

2019-01-05 - Débat annuel sur la formation des élus

Rapporteur : Luc FOUCAULT

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a considérablement renforcé le droit à la formation des élus locaux.

L'article 2123-12 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Commune est annexé au compte administratif.

Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal. Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

Pour l'année 2018, le bilan est le suivant :

ANNEXE - Formation des élus				
Formation des élus - Bilan de l'année 2018				
Intitulés	Organisme	Nb d'inscrits	Montant	Elus inscrits
Formations collectives/ individuelles				
Revitalisation des centres villes (1 journée)	FNCC	1	250,00	Jean-Luc JEHANNO
Prise de parole, gestion de groupe et situation de conflits (1 journée)	ARIC	1	160,00	Gil BREGEON
Découvrir les usages des réseaux sociaux (1 journée)	ARIC	1	160,00	Philippe ROLLAND
Travailler ensemble sur un projet culturel (3 journées)	ARIC	1	480,00	Anne PHELIPPO-NICOLAS Jean-Luc JEHANNO
TOTAL			1050,00 €	

Ces actions ont représenté une dépense de 1 050 €, pour l'année 2018.

Pour 2019 et au regard des montants moyens dépensés ces dernières années, il sera proposé au Conseil Municipal d'inscrire au Budget Primitif des crédits de formation à hauteur de 5 000 €.

Ces crédits disponibles pour des mesures individuelles et collectives sont définis comme suit :

Pour les mesures individuelles :

Conseillers municipaux : 385 €

Maire et Adjointes : 700 €

Pour les mesures collectives :

tronc commun : 2 séances/an

1 318,00 € x 2

En cas d'évolution des besoins, des ajustements de crédits pourront être effectués en cours d'année.

En ce qui concerne les actions individuelles, liberté est laissée à chaque élu de déterminer les formations auxquelles il souhaite participer.

Pour information, Golfe du Morbihan- Vannes Agglomération adhère à l'Association Régionale d'Information des collectivités territoriales (ARIC) depuis le second semestre 2018 et jusqu'en 2020.

Cette adhésion permet à tous les élus des communes membres de GMVA d'avoir accès aux formations proposées par l'ARIC au tarif préférentiel des adhérents.

Les formations ayant des thématiques « agglomération » seront portées et prises en charge par GMVA. Les formations ayant des thématiques « communales » ou ayant été créées par une démarche individuelle et/ou collective des communes seront portées et prises en charge par les communes.

Si l'élu souhaite s'adresser à un autre organisme, il en a la possibilité à condition que le centre soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Luc FOUCAULT indique que le montant alloué à la formation des élus doit être compris entre au minimum de 2 % et au maximum 10 % du montant des indemnités des élus, soit borné entre 2 000 et 20 000 €.

Il incite les élus à continuer de se former même en cours de mandat, et même s'ils n'ont pas l'intention de se représenter. Il rappelle que la formation n'est pas un dû mais un droit. Il précise que depuis le 1^{er} janvier 2019, les 34 communes de GMVA sont adhérentes à l'ARIC de fait via l'intercommunalité. Il ajoute que cela n'empêche pas à chaque collectivité de décider de son plan de formation.

Luc FOUCAULT souligne que GMVA a décidé de mutualiser l'adhésion et propose ainsi des formations à thématiques « Agglomération ». Il cite une formation le samedi 9 mars prévue à Séné intitulée « Les élus à l'heure des réseaux sociaux ». Il souligne que cette formation va permettre aux élus d'appréhender les réseaux sociaux et de réfléchir sur leur utilisation comme « faut-il répondre ou non à certains messages sur Facebook ou Twitter ? ». Il énumère une autre formation prévue à deux dates différentes, le 23 et 30 mars, « Etre élu communal dans une intercommunalité ». Il précise que cette thématique est souvent abordée. Il ajoute que cette formation sera dispensée par un cabinet très pointu et invite les élus à s'y inscrire. Il ajoute que les élus vont recevoir de la part de GMVA les informations sur ces deux formations dans leurs boîtes aux lettres.

Luc FOUCAULT confirme que si les crédits ne suffisent pas, la commune pourra en inscrire plus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du bilan de la formation des élus au titre de l'année 2018,

INSCRIT au budget primitif 2019 la somme de 5 000 € pour les crédits de formation.

2019-01-06 - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Rapporteur : Sylvie SCULO

La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation des Territoires de la République (loi NOTRe) impose aux collectivités territoriales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En revanche le formalisme relatif au contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport restent à la libre appréciation des collectivités.

Le rapport d'orientations budgétaires de la commune de Séné au titre de l'année 2019, est présenté en annexe

Sylvie SCULO procède à une présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires à l'aide d'un diaporama.

Philippe PREVOST souhaite savoir si les budgets annexes vont être évoqués en même temps que le budget principal

Luc FOUCAULT indique qu'ils seront étudiés après et que le débat porte dans un premier temps sur le budget principal.

Sylvie SCULO confirme que les élus vont en parler après.

Luc FOUCAULT propose aux élus s'ils le souhaitent d'examiner l'ensemble des budgets.

Philippe PREVOST indique que le choix est la convenance du maire.

Philippe PREVOST intervient au nom du Groupe « Un nouveau souffle pour Séné » :

« Nous venons d'assister à un réquisitoire d'auto-satisfaction ! Nous ne pouvons pas revenir en arrière, c'est vrai, mais la démocratie nous autorise à tout mettre en œuvre pour faire évoluer dans le bon sens certaines orientations, certains objectifs.

Que pensons-nous de votre Rapport d'Orientation Budgétaire ? Que pensent les Sinagots que nous avons rencontrés pour en discuter ? Où est donc votre attractivité économique ?

1 - Vous parlez d'attractivité économique ! Elle se manifeste sous une forme très particulière !

- *Au Pouffanc, bon nombre d'activités ont baissé le rideau !*
- *Kergrippe 3 attend toujours ses occupants !*
- *L'entreprise emblématique « Maurice » quitte Séné !*
- *LIDL quitte Séné !*
- *Brico Cash va quitter Séné !*

2 – Attractivité humaine et sociale.

Alors que depuis 5 ans, la population sinagote était en constante augmentation, l'année 2018 a vu une diminution de 112 habitants ! Votre politique de défiguration du bourg ferait-elle aussi fuir les Sinagots ? Associé à cela une diminution de 4 % des repas servis en cantine, baisse de la fréquentation, donc baisse du nombre d'enfants !

3 – En page 5 de votre ROB, vous parlez d'un bon autofinancement en conclusion d'une démonstration qui n'en est pas une, car non développée ! L'autofinancement ne résulte que de la comparaison finale des recettes et des dépenses, mais vous n'avez, à ce moment de votre démonstration, pas encore parlé de dépenses ! Devons-nous ne voir là que des arguments électoraux ?

4 – En page 10, vous parlez du refinancement du déficit d'investissement (pris auparavant par la Trésorerie des Budgets annexes). Mais quel est le montant de ce déficit ? Où est-il caché ?

5 – Dans le tableau du « Programme pluriannuel d'investissement », alors que récemment vous nous avez expliqué qu'il n'y avait pas d'année blanche pour la récupération du Crédit Foncier Fleury, on remarque que 2020 est une année blanche ! Où est la cohérence ? Par ailleurs, d'autres incohérences de chiffres jalonnent votre document !

6 – En page 7, nous lisons : « Le patrimoine est une source potentielle de recettes ». Mais que comptez-vous vendre encore ? Seriez-vous en train de dilapider notre Patrimoine ?

7 – Investissements.

Après deux mandats qui ont connu des investissements compris entre 20 et 22 M€, vous allez terminer ce mandat avec un cumul d'investissements en chute libre : 14,5 M€ !

Les investissements de proximité (salles de réunion, activités associatives, sportives, soirées, rencontres festives) ne semblent pas avoir grâce dans vos engagements.

Au fait, où en sont les travaux de transformation de la Salle de Limur en piscine couverte ? Doit-on attendre que la nature fasse son œuvre toute seule, ou y aura-t-il enfin une intervention humaine pour enrayer cette dégradation dont se plaignent de nombreux membres d'associations ?

8 – La vente du Centre International de Séjours a permis de récupérer un peu plus de 1 M€. C'est bien... mais pas assez, il ne faut pas s'arrêter là, il faut continuer à surfer sur cette vague.

Il faut participer aux différentes activités qui seront proposées par l'UCPA !

Le centre nautique très bien, mais pourquoi tout mettre en œuvre pour refuser la création d'un nouveau Centre hippique à Brouel, surtout que ce dernier est une proposition 100 % sinagote. Les jeunes Sinagots n'ont-ils pas le droit de poursuivre leur apprentissage de l'équitation, dans ce cadre qui n'est pas NOIR, mais simplement magnifique ?

Pour tous ces manquements, notre Groupe ne peut accepter vos orientations, et nous voterons donc contre ce Rapport d'Orientations Budgétaires. »

Sylvie SCULO souhaite reprendre point par point les sujets énoncés par l'opposition.

S'agissant de l'attractivité économique, Sylvie SCULO considère que l'opposition spéculé sur des départs de commerces ajoutant que ceux-ci seront peut-être remplacés par d'autres activités. Elle indique que les recettes des acteurs économiques au niveau de GMVA ont évolué de + 15 % comme indiqué dans le ROB en page 2. Pour elle, quand on relève les chiffres de l'économie, la situation n'est pas si catastrophique. Elle rappelle le travail réalisé par la municipalité pour rendre attractif le Bourg et le Pouffanc ainsi que les zones intercommunales, avant le transfert à GMVA.

Concernant l'attractivité humaine, Sylvie SCULO rappelle que la municipalité essaie de construire et de développer le territoire. Pour elle, les propos énoncés de « bourg défiguré » sont un peu excessifs. Elle constate que les opérations d'aménagements font réagir. Elle estime que les opérations une fois réalisées s'avèrent bien mieux intégrées et donc acceptées. Pour elle, c'est tout un débat. Elle indique que les opérations dans le Bourg visent à corriger et à donner une dynamique au Bourg. Pour elle, la municipalité ne baisse pas les bras.

Sylvie SCULO rappelle que Séné est une commune littorale du Morbihan où le prix du foncier est cher. Celui-ci a subi une hausse de 15 % dans l'ancien. Elle en déduit qu'il est donc difficile pour des familles de s'y installer. Elle ajoute que la municipalité mène une politique volontariste sur le logement social. Elle estime qu'il faut continuer à faire du logement social, comme le fait la municipalité.

S'adressant à l'opposition, elle en déduit qu'ils vont encore dire que l'équipe municipale fait de « l'autosatisfaction ». Considérant que le territoire sinagot est jumeau de celui d'Arradon, elle estime que la commune de Séné s'en sort mieux. Elle dresse un état des tendances actuelles : on vit plus longtemps, seul, veuf, ce qui a des effets et pèse lourdement sur les communes.

S'agissant du déficit, Sylvie SCULO souligne que la municipalité clôt son budget à l'équilibre grâce notamment aux budgets annexes. Elle indique que la municipalité a préféré utiliser les budgets annexes plutôt que de prendre une ligne d'emprunt. Elle souligne que cette option est offerte aux collectivités mais que cela est plafonné à 10 % des recettes. Elle indique que les élus sont clairs sur ce point et qu'il n'y a aucun souci.

Concernant le PPI, Sylvie SCULO indique vouloir laisser la parole à Monsieur le Maire. Elle ajoute que la convention courait jusqu'en 2019.

S'agissant du patrimoine, Sylvie SCULO estime qu'il s'agit de recettes potentielles puisque la mairie est propriétaire de 80 bâtiments. Elle ajoute que ce patrimoine n'est pas neutre pour la collectivité avec 80 000 €/ an de dépenses, notamment en termes d'accessibilité dans le cadre de l'ADAP. Elle ajoute que ce patrimoine constitue des frais pour la collectivité qui doit anticiper les dépenses d'entretien et se poser la question à savoir si les bâtiments peuvent recevoir un service public. Pour elle, la municipalité n'exclut pas le fait de vendre si les charges deviennent trop fortes. Elle cite des exemples de charges : taxes foncières, compteurs électriques, toitures à refaire. Pour elle, il n'est pas question de dilapider « les bijoux de famille ».

Sur le point des investissements et de leur prétendue chute libre, Sylvie SCULO indique que la municipalité adapte aux besoins les moyens. Elle rappelle que la municipalité sous le précédent mandat a réalisé la construction de Grain de Sel. Elle indique que les élus pourraient aussi rêver à la construction d'une cité de la danse au Poulfanc. Elle pointe des investissements de 2,5 millions d'euros par an ajoutant que la municipalité a continué à investir dans les routes de Séné et les pistes cyclables qui se tiennent. Elle précise que la municipalité ne partage pas le constat de l'opposition.

Constatant la pointe d'humour faite sur la piscine couverte de Limur, Sylvie SCULO rappelle que les investissements cette année portent sur la salle des fêtes avec notamment l'isolation thermique et la mise en accessibilité. Elle indique qu'il ne faut pas exclure que les prochains investissements concernent la salle de Limur. Elle ajoute qu'il ne faut pas effectuer des réparations au coup par coup mais plutôt réaliser un projet global. Elle admet que tout n'est pas parfait notamment dans les écoles citant les travaux d'étanchéité sur le toit prévus à Guyomard.

Concernant la vente du CIS, Sylvie SCULO estime que la municipalité a optimisé la richesse attendue. Elle ajoute que l'acquéreur, l'UCPA, constitue pour la commune un avantage pour l'attractivité du territoire. Elle rappelle que l'UCPA est un acteur majeur du tourisme social. Elle souligne que la commune n'a pas fait de rabais. Notant qu'il s'agit d'un acquéreur attractif, elle souligne que l'UCPA fera un bon usage du patrimoine.

Sur le dossier de Brouel, Sylvie SCULO rappelle que ce terrain n'appartient pas à la commune. Elle souligne que le PLU prévoit un centre équestre plus proche d'une zone dévolue à la pratique du cheval, plus près de l'hippodrome. Elle informe être revenue en détail sur le dossier de Brouel plus d'une demi-heure en comité consultatif espaces naturels suite à l'interpellation lors du dernier Conseil Municipal. Pour elle, cette question est en marge du ROB.

Luc FOUCAULT souhaite revenir sur l'investissement. Il rappelle les chiffres du précédent mandat 2008-2014, avec un total d'investissements de 22,5 millions d'euros. Pour lui, ce montant d'investissements sans augmentation de la dette représentait beaucoup pour la ville. Il rappelle que la municipalité s'était donnée un double objectif à savoir continuer à investir avec une décre de l'encours de la dette. Il souligne avoir annoncé lors de la campagne de 2014, un chiffre d'objectif d'investissements de 15 millions d'euros. Pour lui, le contrat est plus que rempli d'autant que des choses sont invisibles. Il cite l'exemple de la réserve foncière du Poulfanc non bâtie (route de Nantes et rue du Verger) appartenant à la ville et qui sera à valoriser. Il souligne qu'il s'agit de la politique de l'équipe actuelle qui contrairement à la période précédente ajoute de la réserve foncière en plein centre-ville pour un prix de 250 à 300 €/ m². Il indique que la municipalité peut ressortir d'autres éléments et notamment le bilan complet de l'opération, si besoin. Il précise ne pas vouloir laisser entendre que des choses sont cachées.

Anne PHELIPPO-NICOLAS souhaite compléter les propos de Sylvie SCULO et Luc FOUCAULT sur les équipements de proximité mis en cause. Elle rappelle que des équipements de proximité sont en cours de finalisation ou de construction. Elle souligne que ces équipements ont des utilisations très différentes et qu'ils sont au bénéfice de tous les sinagots, voire même au-delà. Elle énumère : la Salle des Fêtes qui n'est pas complètement achevée, la Maison du Port qui sera un pôle de la commune non négligeable, la Maison des Habitants avec une réalisation temporaire et une définitive dans le cadre de l'opération Cœur de Poulfanc. Pour elle, ces exemples répondent aux objectifs suivants de : se rapprocher au plus près des habitants, proposer de nouvelles activités et co-construire. Elle estime qu'en termes d'équipements de proximité, la démonstration est faite dans chaque secteur de Séné. Elle cite également l'extension du complexe sportif le Derf. Elle estime tous ces exemples suffisamment parlants.

Damien ROUAUD admet que la zone de Kergrippe III tarde à se remplir. Il indique que cette zone aurait pu être complétée mais que les porteurs de projets ne répondaient pas aux souhaits de la commune puisqu'ils s'agissaient plutôt de structures mangeuses d'espaces et non créatrices d'emplois tels que des entrepôts d'hivernage, de stockage ou des projets déséquilibrant la zone commerciale. Il estime que cette zone n'est pas en désuétude.

Jean-Luc JEHANNO prend l'exemple des Quais de Séné. Il rappelle qu'il y a 5 ans, lorsqu'on circulait en voiture dans cette zone on apercevait une scierie avec très peu de monde, et qu'aujourd'hui on observe des magasins avec du monde. Il précise que cette zone

commerciale a créé des emplois. Il ajoute que la moyenne d'âge des salariés est jeune soulignant que ces personnes ont peut-être des familles, qu'ils vivront peut-être sur la commune, et que leurs enfants iront peut-être dans les écoles de Séné. Pour lui, tout cela est cohérent en termes d'emplois sur Séné.

Sur le foncier de 1,5 millions d'euros, Philippe PREVOST constate que celui-ci n'est pas acquis complètement.

Luc FOUCAULT indique que le foncier dont il fait état n'est pas celui indiqué dans le ROB. Il précise qu'il s'agit de 6 000 m², soit ½ hectare, dont la ville est propriétaire en dehors de la ZAC, de la ZAD et du chantier de destruction en face du magasin Lidl. Il cite plus précisément 5 800 m² à 250 – 300 € soit environ 1,5 millions d'euros. Il confirme qu'il s'agit d'un autre portage foncier sur lequel il y aura des projets.

Philippe PREVOST souhaite revenir sur les entreprises qui quittent la commune et demande au maire s'il approuve ses dires.

Sylvie SCULO et Damien ROUAUD indiquent que rien n'est officiel pour le moment.

S'agissant du commerce, Luc FOUCAULT informe que Pierre LE BODO et Yves BLEUNVEN ont animé au Poulfanc une réunion la semaine dernière réunissant environ 60 commerçants du secteur. Il précise que les commerçants sont venus prendre le petit déjeuner avec le Président et le vice-président de GMVA. Il fait part du constat évoqué lors de cette rencontre à savoir que ce secteur commercial a retrouvé un certain dynamisme. Il prend l'exemple d'une boulangerie installée depuis plus de 25 ans dans ce secteur qui a indiqué n'avoir jamais autant réalisé de chiffre d'affaires les samedis. Il confirme que la situation n'a rien avoir avec celle d'il y a 3,5 ou 10 ans. Il précise qu'une des raisons objectives est celle de l'ouverture du Pont de Kérino. Même s'il rappelle avoir été contre ce projet, il indique qu'en raison des embouteillages, les gens du sud de Vannes préfèrent venir faire leurs courses au Poulfanc à Intermarché et au Carrefour Tohannic. Il souligne être en contact avec le directeur d'Intermarché, qui lui a indiqué que son chiffre d'affaires est en hausse. Il admet que l'on puisse s'inquiéter de l'arrivée de la 7^{ème} boulangerie au Poulfanc, spécifiant ne pouvoir intervenir sur le choix. Il note que ce secteur devient très attractif. Il dit se souvenir de la présence d'une seule boulangerie en 1999 quand il est arrivé sur le territoire contre 6 à 7 aujourd'hui qui vivent plutôt bien. Il confirme que le commerce vit et se déplace. Ne voulant pas révéler des choses prématurément, il informe que 3 enseignes sont potentiellement intéressées pour les locaux de Brico cash. Il informe que le Président de l'agglo a confirmé que le territoire vit un rééquilibrage Est/Ouest, même si les surfaces ne sont pas comparables.

Nicolas LE REGENT procède à la présentation des Budgets Eau et Assainissements.

Sylvie SCULO présente le budget de la Réserve Naturelle. Elle rappelle que pour les sinagots, l'entrée à la Réserve Naturelle est au prix de 1 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 7 août 2017 portant sur la Nouvelle Organisation des Territoires de la République,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 23 voix Pour et 5 Voix Contre (Corinne SERGE, Guénahel LE PORHO – pouvoir à Corinne SERGE, Michel PENEL, Philippe PREVOST, Claude POISSEMEUX),

Le Conseil Municipal :

ADOpte le Rapport d'Orientations Budgétaires de la Commune de Séné au titre de l'année 2019.

2019-01-07 - Versement d'une avance sur la subvention 2019 au CCAS

Rapporteur : Isabelle DUPAS

La demande de subvention du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2019 sera examinée lors du vote du budget primitif 2019 fin mars.

Toutefois, la trésorerie actuelle du CCAS ne permet pas d'assumer la totalité des dépenses et des aides jusqu'à la proposition de vote de subvention prévue lors du conseil municipal de mars prochain.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la subvention versée en 2018 s'est élevée à 281 130 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une avance de 80 000 € dans l'attente du vote de la subvention.

Il est précisé que cette avance viendra en déduction de la subvention 2019.

Corinne SERGE souhaite savoir ce qui se passe et ce qui justifie cette demande d'avance de subventions.

Isabelle DUPAS rappelle que tous les ans, la subvention est versée au CCAS en plusieurs temps. Elle indique que certaines dépenses sont venues impacter le budget du CCAS notamment des absences de personnel. Elle souligne que ceci sera revu lors du vote du budget au Conseil d'Administration du CCAS.

Luc FOUCAULT indique qu'il s'agit d'une avance sur la subvention.

Isabelle DUPAS précise que la commune verse, comme d'habitude, la subvention en plusieurs fois.

Luc FOUCAULT souligne que cette délibération n'est pas prise tous les ans. Il précise qu'auparavant le CCAS arrivait à vivre sans subvention anticipée de la ville et que sa réserve financière était le foyer logement. Il ajoute que le foyer logement a aujourd'hui du mal à fonctionner et à boucler son budget. Il précise que le CCAS est donc obligé de demander une avance de trésorerie à la ville.

Pour Corinne SERGE, c'est plus claire.

Luc FOUCAULT indique ne rien vouloir dévoiler de plus sur le budget et sur la subvention de 2019 ajoutant que le ROB sera soumis au vote du Conseil d'Administration du CCAS le 26 février prochain. Pour lui, tout est normal et il ne faut pas s'affoler.

N'ayant pas bien compris la question, Isabelle DUPAS reconnaît avoir mal répondu.

Corinne SERGE indique s'être mal exprimée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le versement d'une avance de 80 000 € au CCAS.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2019- Article 657362.

2019-01-08 - Actualisation des tarifs de redevances appliqués au fonctionnement du service des Ports de Séné

Rapporteur : Philippe ROLLAND

Il convient comme chaque année de fixer les tarifs et redevances appliqués au fonctionnement du service des Ports de Séné. Les tarifs visés sont ceux appliqués à la comptabilité analytique « Ports de Séné ».

Les tarifs ont fait l'objet d'une augmentation de 2% en 2018.

Le budget étant équilibré, il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle augmentation de redevance.

Les tarifs liés à la concession de Port-Anna feront l'objet d'une nouvelle délibération après la prochaine réunion du Conseil Portuaire prévue en février 2019. Les tarifs sont détaillés en annexe 1.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de redevances à compter du 1^{er} janvier 2019, tel que présenté en annexe.

Luc FOUCAULT souhaite apporter une modification à l'un des tableaux sur les tarifs des mouillages dans le 2^{ème} tableau pour les bateaux de plus de 8,99 m de long. Il cite un tarif de 87,5 € HT soit 105 € TTC et invite les élus à modifier l'annexe de la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Conseil des Mouillages du 5 décembre 2018,

Vu l'avis de la Commission Sport, Vie Associative, Affaires Maritimes du 21 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

MAINTIENT les tarifs de redevance d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2019.

2019-01-09 - Indemnisation des piégeurs de ragondins

Rapporteur : Damien ROUAUD

L'arrêté préfectoral du 29 juillet 2009, a rendu obligatoire la lutte contre les ragondins dans tout le département du Morbihan.

Cette mission est principalement assurée à Séné par des piégeurs bénévoles. Ceux-ci endossent toute l'année mais particulièrement pendant la période de piégeage intensive d'un mois, les dépenses inhérentes à leur mission (achat des appâts, transport des animaux capturés, munitions).

Il convient donc de les indemniser pour cette mission.

Christine TAZE souhaite connaître le mois pendant lequel le piégeage est effectué.

Sylvie SCULO indique que le piégeage a lieu au mois de février. Elle remercie les 4 courageux piégeurs pour ce travail essentiel et peu gratifiant. Elle considère que cette mission est d'intérêt public puisque les ragondins dégradent les digues. Elle ajoute que les piégeurs doivent se rendre chaque jour pour relever les cages avec leur véhicule personnel et leur matériel.

Corinne SERGE souhaite connaître le nombre de ragondins piégés chaque année.

Sylvie SCULO indique que cette opération donne lieu à une compétition avec les autres communes. Elle indique que le nombre est de l'ordre de 100 ragondins en février et donc un peu plus sur l'année entière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Considérant l'intérêt de la mission de service public assurée par les piégeurs de ragondins;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

ACCORDE une indemnité de cent vingt euros (120 €) à chaque piégeur bénévole inscrit et participant à la campagne collective de lutte intensive contre les ragondins.

2019-01-10 - Présentation du rapport d'accessibilité pour l'année 2018

Rapporteur : Isabelle DUPAS

La loi du 11 février 2005 réforme les bases posées en 1975 en faveur des personnes handicapées.

Fondé sur le principe général de non discrimination, ce texte vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées et assurer à chacun la possibilité de choisir son projet de vie quel que soit son handicap.

Un des objectifs de la loi qui intéresse tout particulièrement la collectivité est de permettre « l'accès de tous à tout »,

- grâce à la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports
- grâce à l'amélioration de l'accessibilité à la vie citoyenne, à la scolarisation à l'emploi, la formation la culture les loisirs et la santé

La mise en œuvre de cette politique au niveau communal est animée par la commission communale d'accessibilité, composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Elle a pour mission de réaliser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Ci-joint le rapport présenté au titre de l'année 2018.

Luc FOUCAULT estime important et essentiel que les élus soient imprégnés de ce rapport d'accessibilité puisqu'il s'agit d'un sujet de service public pour tous et qui profite à tous les personnes et notamment pour ceux qui ont des difficultés.

Luc FOUCAULT informe qu'un échange est prévu avec les jeunes de Kerpape et le service jeunesse le 12 février prochain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la présentation du rapport en commission communale d'accessibilité du 14 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'accessibilité tel que présenté en annexe.

2019-01-11 - Charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Morbihan

Rapporteur : Luc FOUCAULT

Lors du congrès des maires du Morbihan, qui s'est déroulé à Baud le 20 octobre 2018, Yann Jondot, Maire de Langoëlan, a invité ses homologues à signer une Charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité. Celle-ci a été appuyée par le Président du Sénat et les sénateurs du Morbihan.

Le respect de cette charte suppose la mise en œuvre de mesures simples pour rendre les bâtiments accessibles à tous :

- rampe d'accès amovible,
- pose d'une sonnette accessible devant les bâtiments publics et les commerces,
- rampe d'appui pour gravir quelques marches, bande de guidage, marquage au sol...

La Charte a aussi pour but de labelliser les territoires afin de rendre lisible le niveau d'adaptation des communes en termes d'accessibilité. Trois niveaux sont proposés :

- A pour « réalisé »,
- B pour « en réalisation »
- C pour « en étude ».

Il est proposé d'approuver cette Charte afin d'appuyer la politique d'accessibilité mise en place par la collectivité, notamment depuis l'approbation de l'Agenda d'accessibilité partagé (Ad'AP), par le Conseil Municipal le 29 septembre 2015.

Ainsi, la commune a décliné 4 grandes priorités de travaux, dont les dépenses sont étalées sur 9 années.

Priorités	Libellés	Montants estimés des travaux en sept 2015	Délais de réalisation	Montants des travaux réalisés
Priorité 1	Locaux accueillant prioritairement les jeunes sinagots	183 880€	2016/2017	177 125 €
Priorité 2	Locaux accueillant des services publics et du public avec un niveau de fréquentation élevé	160 350€	2018/2019	2018 : 61 122 € 2019 : environ 100 000€
Priorité 3	Lieux accueillant du public avec un niveau de fréquentation plus faible	120 930€	2020/2021	
Priorité 4	Locaux dont l'usage est ou va être réinterrogé par les élus au cours du mandat	287 940€	2022/2024	
TOTAL		753 100€		

Pour mémoire, les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes initialement prévus en 2024 ont été avancés sur l'exercice 2018, dans le cadre du projet de réhabilitation du lieu.

Quant aux travaux programmés en 2018/2019 pour l'accessibilité des salles du complexe Le Derf, ils seront réalisés dans le cadre de la rénovation du gymnase, prévue en 2020.

Luc FOUCAULT indique vouloir après le vote du budget, inviter son homologue, Yann Jondot, Maire de Langoëlan, courant printemps, pour discuter du classement des bâtiments : B ou A.

Isabelle DUPAS propose de travailler la labellisation en commission accessibilité. Elle confirme que la commission pourrait inviter Yann Jondot et donner ensemble un avis.

Luc FOUCAULT informe que Yann Jondot était d'ailleurs invité à Theix, il y a quelques jours. Il demande qu'une date soit prise et que les élus du Conseil Municipal soient avertis pour être présents à cette rencontre, estimant cela important.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission communale d'accessibilité du 14 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la Charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Morbihan.

2019-01-12 - Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville – Demande de subvention à l'Etat au titre du programme DETR et au Conseil Départemental au titre du Plan de Solidarité Territorial - Programme 2019

Rapporteur : Nicolas LE REGENT

Conformément à la loi du 11 février 2005, le Conseil Municipal a validé, par délibération du 29 septembre 2015, la mise en place de son Agenda d'Accessibilité Partagé (Ad'Ap) pour réaliser des travaux de mise en accessibilité de son patrimoine communal pour les personnes en situation de handicap.

La Commune a décliné ces travaux en quatre grandes priorités, dont les dépenses sont étalées sur 9 années (2016/2024), pour en moyenne 80 000 € de dépenses annuelles.

Les mises en accessibilités des écoles et des établissements accueillant des jeunes enfants ont été réalisées en priorité sur les trois dernières années.

Dans le cadre de la programmation 2019, il est prévu de réaliser des travaux importants de mise en accessibilité de l'Hôtel de ville :

- la création de places handicapées aux abords du bâtiment avec mise aux normes du parvis et matérialisation des cheminements
- la sécurisation des escaliers intérieurs et extérieurs, avec la mise en place de bandes d'éveils à la vigilance, le contraste des nez de marches, la fixation de mains courantes sur les deux côtés etc...
- La mise aux normes globale de l'ascenseur, avec entre autres la modification du système hydraulique pour les déplacements du caisson et son changement.

Le coût des travaux est estimé à la somme de 70 000 € HT, soit 84 000 € TTC.

Par ailleurs, au regard de l'approbation de la Charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Morbihan, il est proposé d'acquérir une rampe amovible pour un montant d'environ 1 500 €.

Aussi, il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Etat pour les Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de l'hôtel de ville et l'acquisition de cette rampe, auprès du Département du Morbihan, au titre du Plan de Solidarité Territorial (PST).

Notons que les dossiers de demande de subvention au titre de l'Etat doivent être envoyés avant le 3 mars 2019.

Luc FOUCAULT souligne qu'il aurait été préférable dans un premier temps d'inscrire cette opération au budget et de voter les crédits. Il précise que la municipalité était dans l'obligation de présenter ce bordereau ce soir puisque, dans le cadre de la DETR, les services de l'Etat demandent une réponse pour le 19 mars alors que la prochaine séance du Conseil est programmée le 20 mars. Il souligne qu'il s'agit simplement d'une demande de subvention. Pour lui, cela est symbolique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Déplacements, Habitat et Bâtiments du 15 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagements pour la mise en accessibilité de l'Hôtel de ville, tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des demandes de subvention de ces travaux et de cette acquisition, auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2019 et auprès du Conseil Départemental du Morbihan, au titre du PST,

PRECISE que les travaux seront inscrits au budget principal 2019.

2019-01-13 - Réhabilitation de l'école élémentaire Albert Guyomard – Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR et au Conseil Départemental au titre du Plan de solidarité Territorial (PST) Programme 2019

Rapporteur : Nicolas LE REGENT

L'école élémentaire Albert Guyomard a été construite en 1975.

Du fait de l'usure du temps et malgré les réparations ponctuelles effectuées chaque année, il est constaté des infiltrations d'eau de pluie dans les faux plafonds de plusieurs classes.

Au regard des problématiques techniques, il est aujourd'hui nécessaire de réaliser un changement complet des revêtements des toitures.

A cette occasion, la commune souhaite également améliorer le niveau énergétique du bâtiment avec la mise en œuvre d'un isolant thermique plus performant. Des études seront lancées dans ce sens pour compléter le cahier des charges des travaux.

Le coût des travaux est estimé à la somme de 90 000 € HT, soit 108 000 € TTC.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Etat pour les Territoires Ruraux (DETR) et auprès du Département du Morbihan, au titre du Plan de Solidarité Territorial (PST).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Déplacements, Habitat et Bâtiments du 15 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation des travaux de réhabilitation des toitures du groupe Scolaire Albert Guyomard ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des demandes de subvention de ces travaux, auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2019 et auprès du Conseil Départemental du Morbihan, au titre du PST ;

PRECISE que les travaux seront inscrits au budget principal 2019.

2019-01-14 - Aménagement de la rue des Spatules – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Plan de solidarité Territorial (PST)- Programme 2019

Rapporteur : René EVENO

La collectivité a décidé de raccrocher le quartier de Bézidel au Poulfanc.

Deux grandes orientations ont été prises quant à l'aménagement de cette rue :

- la maîtrise des flux de circulation
- la maîtrise de la vitesse
- la poursuite de la politique de création et de sécurisation de voies douces piétons/cyclistes.

Pour ce faire, la municipalité a décidé d'organiser un groupe de travail avec les représentants des copropriétaires riverains des quartiers de la rue des Spatules.

Le groupe de travail a défini un certain nombre d'aménagements pour atteindre ces objectifs:

- Une desserte résidentielle limitée à 30 KM/Heure,
- Le traitement des carrefours,
- La création de pistes cyclables monodirectionnelles continues de chaque côté de la voie, etc...

Le coût des travaux est estimé à la somme de 171 000 € HT, soit 205 200 € TTC.

Il est proposé par la présente de solliciter le Département au titre du Plan de Solidarité Territorial Programme 2019.

Luc FOUCAULT annonce que son adjoint à l'Urbanisme, Dominique AUFFRET, présentera mardi 5 février à 18 heures salle du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue des spatules. Il précise que tous les riverains et habitants du quartier ont été invités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Déplacements et Aménagements Urbains du 15 janvier 2019

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation de l'aménagement de la voirie de la rue des Spatules, tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental du Morbihan une subvention pour financer ces travaux au titre du Plan de Solidarité Territorial Programme 2019,

PRECISE que les travaux seront inscrits au budget principal 2019.

2019-01-15 - Construction de la Maison du Port – Autorisation du Maire à signer les marchés de travaux

Rapporteur : Damien ROUAUD

Par délibération n° 2017-11-13 du 30 novembre 2017, le Conseil Municipal décidait de solliciter des subventions auprès du Département du Morbihan, de GMVA, du Pays de Vannes et de l'ETAT pour la construction de la Maison du Port.

La commune a effectué une première mise en concurrence selon une procédure adaptée en mai 2018 sur la base de l'estimation du maître d'œuvre s'élevant à 434 100 € HT.

Aucune offre n'avait été remise pour le lot Plomberie, nécessaire au lancement des travaux. De plus, au vu du montant total des offres remises, de 572 017 € HT, la Commission MAPA, réunie le 29 juin 2018 a décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux.

Une nouvelle consultation a été lancée en octobre 2018 avec un retour des offres au 28 novembre 2018 sur la base d'une estimation actualisée à 454 700 € HT, hors options.

Au regard des critères de jugement des offres (prix des prestations et valeur technique de l'offre) et après négociations, la Commission MAPA, réunie le 23 janvier 2019, a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Lots	Entreprise	Ville	Montant HT	Montant TTC
1. Gros œuvre	MORBIHANNAISE DE BATIMENT	LORIENT	124 156,19 €	148 987,43 €
2. Charpente et bardage bois	LOY ET COMPAGNIE	PLOUAY	114 500,00 €	137 400,00 € €
<i>Option Bardage Bois</i>			- 5 684,64 €	- 6 821,57 €
3. Couverture – Bardage zinc et métallique	LE NEVEU	SAINT-AVE	27 661,40 €	33 193,68 €
4. Couverture – Etanchéité	CHATEL	LA GACILLY	40 000,00 €	48 000,00 €
<i>Variante potelets avec anneaux</i>			473,16 €	567,79 €
5. Menuiseries extérieures et fermetures	REALU	HENNEBONT	35 400,00 €	42 480,00 €
6. Serrurerie et métallerie	LORANS LAMOUR	LE SOURN	32 000,00 €	38 400,00 €
<i>Variante Rampe d'accès et de chargement</i>			3 500,00 €	4 200,00 €
7. Cloisons et faux-plafonds	SLMH	PLUMELEC	17 000,00 €	20 400,00 €
8. Menuiseries intérieures	Joseph AUDIC	ERDEVEN	12 523,93 €	15 028,72 €
9. Revêtements de sols durs	LE BEL & ASSOCIES	MALESTROIT	8 000,00 €	9 600,00 €
10. Plomberie – Sanitaire - Chauffage – Ventilation	AIR PUR CONFORT	CAUDAN	52 070,00 €	62 484,00 €
11. Electricité – Courant fort – Courants faibles	LE METOUR	VANNES	33 000,00 €	39 600,00 €
12. Peinture	GOLFE PEINTURE	VANNES	5 816,18 €	6 979,42 €
13. Terrassements généraux	ROLLAND TP	ELVEN	10 000,00 €	12 000,48 €
<i>Option Remblais périphériques</i>			6 005,94 €	7 207,13 €
14. Démolition	ROLLAND TP	ELVEN	10 000,00 €	12 000,00 €
MONTANTS TOTAUX			526 422,16 €	631 706,59 €

Compte tenu de l'attribution des marchés, Luc FOUCAULT indique que les travaux vont pouvoir commencer.

Jean-Luc JEHANNO s'étonne de ne pas voir figurer la Région dans les éventuels partenaires.

Damien ROUAUD informe que la Région fonctionne avec le Pays de Vannes qui instruit les demandes et possède une ligne budgétaire de la Région.

Luc FOUCAULT précise qu'au sein du comité d'attribution des aides du Pays de Vannes, siège Anne GALLO, vice-présidente de la Région.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la Commission MAPA du 23 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux tels que présentés ci-dessus.

2019-01-16 - Signature d'une convention pour la création d'un refuge Ligue pour la Protection des Oiseaux au parc de Limur

Rapporteur : Damien ROUAUD

Il est exposé au Conseil Municipal que La LPO France et son réseau d'Associations Locales et de Groupes développent un programme de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelé "Refuge LPO". Cette appellation est un label mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une qualité de vie.

Par son adhésion volontaire à ce programme, la Commune souhaite s'engager dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel en :

- proposant l'inscription du parc de Limur au réseau des refuges LPO ;
- engageant un diagnostic faune – flore de cet espace, ainsi que des rives du Liziec,
- développant un programme d'animations pédagogiques

Cette adhésion comporte un volet financier, estimé à 2 090 € TTC / an, destiné à financer les actions de diagnostic naturaliste et les interventions pédagogiques.

Elle comporte également l'approbation de la charte des refuges LPO pour le parc de Limur. Cette charte repose sur 4 principes :

- Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages,
- Renoncer aux produits chimiques ;
- Réduire l'impact sur l'environnement (utilisation raisonnable des ressources)
- Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité.

La commune conservant la libre disposition de ses biens et de leur jouissance dans le strict respect de son droit de propriété.

Intervenant au nom de son groupe, Corinne SERGE pose plusieurs questions. Elle demande si la commune va vers une interdiction d'utilisation des parkings et de l'espace à Limur soulignant que les enfants jouent dans ce parc (plus de jeux de ballons, etc). Pour elle, l'interdiction de produits chimiques semble déjà de règle dans la Commune. Elle souhaite savoir ce qu'il en sera de cet axe de passage et de vie pendant les nidifications.

Sylvie SCULO indique que la municipalité s'est posée également ce type de questions et que rien dans les principes et les méthodes ne semblent contradictoires avec l'usage actuel du parc de Limur. Elle précise que l'important est de faire connaître et de toucher du doigt la biodiversité au plus près, même dans les espaces urbanisés.

Au sujet des craintes liées au passage, Sylvie SCULO indique que la municipalité travaille avec la ligue de protection des oiseaux pour définir le bon emplacement des nichoirs d'oiseaux afin qu'ils soient hors de portée.

Concernant le 2^{ème} point sur les pesticides, Sylvie SCULO indique qu'il s'agit d'une charte type. Elle rappelle que la commune a renoncé à l'utilisation des produits chimiques et que de fait elle remplit déjà cette obligation.

Sylvie SCULO informe que des discussions se sont tenues sur le sujet des parkings. Elle précise que la Ligue de Protection des Oiseaux a validé le fait que le stationnement et le passage ne sont pas incompatibles. Elle souligne qu'il s'agit d'une expérimentation et qu'elle pourra être dénoncée. Elle ajoute que la commune n'est pas pieds et poings liés avec cette charte. Pour elle, il n'est pas question d'opposer l'humain et la nature mais plutôt de concilier au mieux les usages.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Espaces Naturels et Agricoles, Métiers de la Terre et de la Mer du 21 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Considérant l'intérêt de la proposition présentée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 22 voix Pour et 6 Abstentions (Corinne SERGE, Guénahel LE PORHO – pouvoir à Corinne SERGE, Michel PENEL, Philippe PREVOST, Claude POISSEMEUX et Jean-Luc JEHANNO),

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention pour la création d'un refuge LPO telle qu'annexée aux présentes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que ses avenants éventuels.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

2019-01-17 - Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération – Avis de la Commune

Rapporteur : Dominique AUFFRET

La Loi impose aux agglomérations l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat dans les 2 ans qui suivent la fusion. Ainsi, par délibération du 30 mars 2017, la Communauté d'Agglomération a décidé d'engager la procédure d'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat afin de définir un plan d'actions en adéquation avec la nouvelle situation économique, sociale et démographique du territoire.

L'étude confiée au cabinet Terre Urbaine a été réalisée dans le cadre de la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale pour une plus grande cohérence des politiques publiques (SCoT/PLH/PCAET et PDU).

Le PLH a été réalisé en collaboration avec les membres du bureau, de la commission environnement et aménagement ainsi que les principaux partenaires (collectivités, services de l'Etat, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans le domaine de l'habitat et du logement ...) et professionnels en matière d'habitat notamment lors d'ateliers et séminaires.

Pour être au plus proche de la réalité du territoire, la concertation a été également organisée individuellement avec l'ensemble de communes sur leurs projets de développement. Chacune des 34 communes a donc été conviée à deux reprises lors de la phase du diagnostic, puis lors du programme d'actions.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'habitation, ce nouveau PLH définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ces réflexions ont abouti à la définition du projet du PLH 2019-2024 qui comprend quatre parties :

1-Le diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et sur la situation de l'hébergement ainsi que les conditions d'habitat sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

2-Les orientations qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'Habitat

3-Le programme d'actions territorialisées qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2019-2024

4-Enfin, les modalités de suivi et d'évaluation du PLH

Ces actions concrètes, détaillées dans le projet joint en annexe, précisent les modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération, les partenariats envisagés et les coûts prévisionnels.

Une attention particulière a été portée à la production variée et adaptée de logements à l'ensemble des besoins et aux évolutions démographiques en intégrant :

- Les questions du renouvellement urbain et d'économie d'espace conformément au SCoT. Plusieurs actions de types appels à projets, Bimby, plans de référence urbain, etc ... sont proposées pour favoriser des projets de qualité intégrant une logique de densité acceptée et adaptée au contexte. Enfin, l'action sur le foncier est renforcée avec la volonté de mettre en place un Office Foncier Solidaire tout en poursuivant le soutien au renouvellement urbain via le portage foncier ou bien encore des aides complémentaires aux logements.

- Les questions énergétiques conformément au PCAET avec un renforcement des objectifs de rénovation énergétique du parc de logements des particuliers (l'Opération Rénovée) mais aussi une augmentation des objectifs de rénovation énergétique du parc locatif social. En effet, même si le niveau de production dans le parc social est accentué pour correspondre à la demande, la réhabilitation de celui-ci est primordiale afin que le parc le plus ancien concentré sur certains quartiers ne subisse pas une paupérisation du fait de la qualité des logements. D'ailleurs, une attention particulière sera portée sur certains quartiers d'habitat social dont l'étude du renouvellement urbain du Quartier Prioritaire de la Ville de Kercado.

- La qualité du bâti ancien et la reconquête des logements vacants via les différents dispositifs d'aide aux copropriétés (VOC, POPAC et OPAH Copropriétés) mais également une OPAH-Renouvellement Urbain associée à l'étude de la vacance et des mono-propiétés sur le centre-ville de Vannes dans le cadre de l'opération « Action Cœur de Ville ».

- Les questions de parcours résidentiel permettant d'offrir à chaque ménage un logement en fonction de ses besoins : développement de l'offre locative sociale, aide à l'accession en logement abordable pour permettre aux jeunes ménages d'acquérir un logement sur le territoire, réponse au vieillissement de la population en augmentant les objectifs d'accompagnement des ménages et des aides à l'adaptation des logements nécessaire au maintien à domicile (vieillesse et handicaps), le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne, le développement de l'auto-réhabilitation accompagnée, etc ...

Ce PLH, ambitieux en matière de politique de l'habitat, porte sur un engagement financier important de la Communauté d'Agglomération d'environ 26 millions d'euros sur la période 2019-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet doit être soumis pour avis aux communes membres de l'EPCI.

Il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur celui-ci.

Après avoir pris connaissance du document détaillant les mesures arrêtées,

Dominique AUFFRET indique que la commune apportera une réserve à l'avis favorable du Programme Local d'Habitat au sujet des 16 Prêts Locatifs Sociaux mentionnés pour Séné. Il ajoute que la municipalité souhaite que la commune ait la possibilité de transformer les 16 PLS en Prêt locatif à usage social ou Prêt Locatif Aidé d'Insertion.

Rappelant les récents effondrements de bâtiments à Marseille, Philippe PREVOST souhaite savoir si un recensement des immeubles vétustes est opéré par GMVA.

Dominique AUFFRET informe que GMVA a mené une étude pour recenser les copropriétés en habitat indigne. Il précise qu'il n'y a pas de repérages d'immeubles en mauvais état comme cela est actuellement le cas à Marseille. Il ajoute que rien n'a été signalé comme habitat indigne à Séné.

Luc FOUCAULT précise que cette étude avait été menée avant les événements dramatiques de Marseille. Il ajoute que ce recensement ne concernait pas le parc locatif social mais le parc privé.

Corinne SERGE souligne que les hébergements d'urgence à Séné sont au nombre de deux et qu'ils sont occupés de façon pérenne. Pour elle, il ne s'agit pas de la vocation idéale pour ce type d'hébergement. Elle demande si la collectivité envisage la création d'un autre logement d'urgence.

Luc FOUCAULT confirme que dans le PLH, plus de logements d'urgence sont demandés. Il ajoute que des engagements sont ainsi pris.

Dominique AUFFRET indique que le nombre de logements d'urgence va augmenter mais pas forcément sur Séné. Il informe que le PLH mentionne la création d'un nouveau centre d'hébergement et de réinsertion sociale au niveau de l'agglomération d'environ 30 places. Il précise que ce nouveau centre va permettre la prise en charge de familles en difficultés et d'augmenter les capacités d'accueil sur le territoire mais pas spécifiquement sur Séné.

Corinne SERGE souhaite savoir si la commune peut déclencher d'elle-même la création de logements d'urgence.

Luc FOUCAULT indique que rien n'empêche la commune de le faire. Il rappelle que la commune a créé depuis 2008 deux logements d'urgence. Il souligne que la municipalité ne souhaite pas que ceux-ci soient occupés de façon pérenne et qu'elle espère que les situations actuelles trouvent des issues favorables. Il ajoute que les familles logées sont en attente de droits et que la situation tarde. Pour lui, il est vrai que ces logements d'urgence n'ont pas à avoir cette vocation et doivent par conséquent donner lieu à des rotations.

Luc FOUCAULT indique que le PLH s'imposera à la commune lors de la révision de son PLU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R 302-9,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 arrêtant le projet de PLH 2019-2024,

Vu le projet arrêté,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Déplacements et Aménagements Urbains du 15 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 23 voix Pour et 5 Abstentions (Corinne SERGE, Guénahel LE PORHO – pouvoir à Corinne SERGE, Michel PENEL, Philippe PREVOST, Claude POISSEMEUX),

Le Conseil Municipal :

FORMULE UN AVIS FAVORABLE sous réserve de la possibilité pour la Commune de transformer les 16 logements PLS en PLUS ou PLAI,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à la présente délibération.

2019-01-18 - ZAC DE KERFONTAINE – Approbation du bilan de clôture définitif et quitus de l'opération donné à la société EADM

Rapporteur : Guy MOREAU

La commune de SENE a décidé, courant 1998, la création d'une nouvelle opération d'aménagement au lieudit Kerfontaine en continuité de la Zone d'Aménagement Concerté de Kergrippe dont l'aménagement s'est terminé début 2005.

L'urbanisation du secteur de Kerfontaine s'inscrivait dans une logique communale de maîtrise de son développement exprimée notamment à travers le souhait d'une croissance équilibrée de ses deux principaux pôles : le Poulfanc et le bourg.

Cette stratégie s'est traduite par la conduite, sur ce secteur Nord d'extension du Bourg, d'une opération d'aménagement consacrée à l'habitat sur une superficie d'un peu plus de 10 hectares.

Cette opération d'aménagement, placée sous le régime juridique d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) fût confiée à l'origine à la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de la Bretagne (SEMAEB) avec laquelle la commune a signé une convention publique d'aménagement le 14 novembre 2002.

Cette convention a été transférée en Juin 2006 à la société d'économie mixte Espace, Aménagement et Développement du Morbihan (EADM).

Les travaux de viabilisation et d'aménagement se sont déroulés en 5 tranches de Septembre 2006 et à fin 2015.

L'opération a donné lieu à la création de 262 logements, dont 77 logements sociaux.

Les voiries et espaces communs, représentant près de 4 hectares, ont été rétrocédés à la Commune par acte notarié le 27 mars 2018.

Par courrier du 18 décembre 2018, la société EADM a transmis pour approbation à la Commune le bilan de clôture de l'opération annexé à la présente délibération et en demande quitus à la Commune.

Le bilan financier s'établit en dépenses cumulées à 4 886 633,66 € TTC et en recettes à 5 011 713, 44 € TTC.

Il fait apparaître un solde excédentaire de 125 079, 77 €.

La société EADM a déjà versé un premier acompte de 77 000 € sur l'année 2017. Le reliquat d'un montant de 48 079,77 € sera versé à la Commune.

L'opération dont le déficit prévisionnel à la charge de la commune était à l'origine de 140 000 € dégage aujourd'hui un excédent.

Luc FOUCAULT laisse la parole à Guy MOREAU qui avait présenté à l'époque l'opération de la ZAC de Kerfontaine afin qu'il la clôture ce soir.

Luc FOUCAULT indique que le solde de clôture constitue des recettes d'investissements. Il souligne que cette opération a demandé plus de temps que prévu ajoutant qu'il a fallu 3 maires et 4 mandats pour la clôturer. Il précise que 262 familles ont le plaisir de vivre dans ce bel endroit, côté Nord du Bourg.

Considérant que l'opération « ZAC DE KERFONTAINE » est désormais totalement achevée,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le bilan de clôture annexé à la présente délibération,
Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Déplacements, Habitat et Bâtiments du 15 janvier 2019,
Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le bilan de clôture définitif arrêté en dépenses à 4 886 633,66 € TTC et en recettes à 5 011 713, 44 € TTC,

PREND ACTE de l'excédent de 125 079,77 € à reverser à la Commune par EADM,

PRECISE qu'un acompte de 77 000 € a déjà été versé par la société EADM à la Commune au titre de l'année 2017,

DONNE quitus de sa mission à la société EADM, concessionnaire de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à la présente délibération.

2019-01-19 - BEZIDEL – Travaux d'aménagement de l'avenue des Spatules partie Sud – Echange avec soulte de parcellaire entre la commune et la société CM CIC Aménagement pour l'opération « les Résidences de Bézidel »

Rapporteur : Isabelle MOUTON

La commune a délivré un permis d'aménager appelé « les Résidences de Bézidel » à la Société CM CIC Aménagement par arrêté du 2 juillet 2018, pour la réalisation de 42 lots d'habitation à l'Est de l'avenue des Spatules et au Nord de l'avenue François Mitterrand.

La commune va engager les travaux de sécurisation de l'avenue des Spatules à hauteur de cette opération avant la viabilisation définitive pour garantir les facilités et la sécurité des déplacements pour l'ensemble des usagers.

Ces travaux nécessitent une emprise sur le parcellaire qu'occupera l'opération « Les Résidences de Bézidel ».

La municipalité a proposé au CM-CIC un échange de parcelles afin de procéder aux travaux.

En échange des parcellaires pris sur l'opération, la municipalité a proposé de céder au CM-CIC la partie Nord Est de l'avenue des Spatules qui pourra ainsi porter l'un des espaces de rétention des eaux pluviales de l'opération.

Ce parcellaire communal, aujourd'hui cadastrée en section AO n° 235 représente une surface d'environ 788 m²-cf plan annexé-.

De son côté le parcellaire nécessaire pour les aménagements de voirie représente une surface d'environ 399 m² situé à l'Est sur la longueur de l'avenue des Spatules et pris sur les parcelles cadastrées en section AO n° 215 et 216.

Le différentiel de surfaces est de 389 m² nécessitant un échange avec soulte au bénéfice de la Commune.

France Domaine a été consulté pour avis sur le prix.

La municipalité a proposé une valeur de 60 € du m². Ce montant a été accepté par l'aménageur.

Le montant exacte de la soulte sera fixé après bornage des parcelles à la charge de l'aménageur.

Il a été demandé en outre à l'aménageur de garantir l'accord de principe sur cet échange de foncier en vue de permettre le démarrage des travaux qui pourraient débiter avant la rédaction définitive des actes.

Claude POISSEMEUX indique que son groupe est d'accord sur le principe mais se dit toutefois gêné par le prix au m². Il précise que la commune permet au CIC de déplacer un bassin et récupère des parcelles qui seront revendues ensuite. Il se demande à quel prix elles seront vendues. Pour lui, les prix seront certainement supérieurs à 60 €/m².

Luc FOUCAULT indique avoir eu un échange avec l'opposition sur ce dossier dans son bureau. Il précise que le plan est proche du 1^{er} plan d'aménagement. Il ajoute que la municipalité avait toujours envisagé un exécutoire et qu'il était prévu que le bassin se tiendrait à cet endroit au Nord et au Sud, compte tenu de la topographie. Il rappelle que la question avait déjà été posée au préalable et que la municipalité avait donné son accord pour un échange de parcelles moyennant un prix. Il souligne avoir toujours été clair sur le fait que cette parcelle était destinée à cet ouvrage.

Claude POISSEMEUX souligne que le bassin figurait sur la parcelle du CIC et non sur celle de la commune. Il estime que le CIC en profite et trouve cela dommage.

Luc FOUCAULT informe que le projet est encore sous compromis et que le prix est en rapport avec le prix d'acquisition des parcelles. Il indique que la municipalité dispose d'éléments de comparaison et qu'elle a sollicité l'avis des domaines qui a fourni un prix de 68 € le m². Il précise que la commune a la possibilité de fixer un prix de + ou - 15 % par rapport à l'avis des domaines. Il en déduit que la municipalité est dans la fourchette. Il rappelle qu'il y a eu négociation entre les 2 parties et qu'elles se sont mises d'accord pour un prix de 60 €. Il admet que l'on puisse regretter de ne pas avoir fixé un prix à 68 €.

Claude POISSEMEUX indique qu'il s'agit de l'avis de France Domaines.

Luc FOUCAULT souligne ne pas avoir tenu le stylo de France Domaines qui prend ses responsabilités. Il ajoute que le prix reste dans la fourchette que l'on accorde, comme pour tous les biens. Il cite la vente d'une petite maison dans le bourg qui était propriété de la commune pendant 10 ans, et pour laquelle la commune a également sollicité l'avis de France Domaines. Il ajoute que la municipalité aurait également souhaité vendre ce bien plus cher. Il souligne entendre les remarques de l'opposition.

Claude POISSEMEUX indique que les élus verront à quel prix le CIC revendra les parcelles.

Luc FOUCAULT rappelle que cette opération comprend des lots libres qui seront vendus à des primo accédants qui disposent de peu de réserve et à qui les banques ne font pas forcément confiance. Il rappelle que le fait de faire venir des primo accédants est le souhait de la ville. Il note que la commune pourra vérifier le prix de vente des parcelles par le CIC, ajoutant qu'il s'agit de prix de terrain viabilisé. Il précise que les calculs pourront être faits ensemble.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de France domaine en date du 26 septembre 2018,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Déplacements et Aménagements Urbains du 15 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 23 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

ECHANGE une partie Nord Est de la parcelle communale cadastrée en section AO n° 235 sur une surface d'environ 788 m² avec une surface d'environ 399 m² prise sur le parcellaire de l'opération « les Résidences de Bézidel » cadastré en section AO n° 215 et 216,

PRECISE que la différence de surface donnera lieu au versement par le CM-CIC Aménagement d'une soulte calculée, après bornage des parcelles, sur une base de 60 € par m² et pour une surface approximative de 389 m²,

DIT que la rédaction des actes notariés sera confiée au notaire de l'aménageur,

PRECISE que les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge exclusive du CM-CIC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à la présente délibération.

2019-01-20 - ZAC CŒUR DE POULFANC - Dénominations de voies – Tranche 2

Rapporteur : Anne PHELIPPO-NICOLAS

La commune a lancé le programme de construction de la ZAC de « cœur de Poulfanc ».

La tranche 1 avec la construction de deux immeubles (*résidence Marion du Faouët et Nouvelle Vague*) le long de l'allée Marion du Faouët est en cours d'achèvement.

Sur la tranche 2, située à l'Ouest des deux premiers immeubles, un ensemble de bâtiments d'habitation vont être construits, ils seront desservis par une voie d'accès raccordée à la route de Nantes qui se prolonge par une allée piétonne desservant les logements réalisés par l'opérateur social Bretagne Sud Habitat. Les autres immeubles seront bordés uniquement d'allées piétonnes rejoignant la place centrale (cf plan joint).

Afin de faciliter les opérations d'attribution des numérotations et la localisation des différents compteurs des concessionnaires de réseaux, il y a lieu de dénommer ces futures voies.

Après avoir constaté que les dénominations de voies sur Séné portaient plus de noms d'hommes que de femmes célèbres, la municipalité a fait le choix de mettre à l'honneur les femmes, et notamment des femmes du XX^{ème} siècle.

En conséquence, la municipalité propose de dénommer la voie 1 en raccordement sur la route de Nantes : Allée « Simone VEIL ».

Née le 13 juillet 1927 et morte le 30 juin 2017, Simone VEIL a été déportée à [Auschwitz](#) à l'âge de 16 ans. en 1974 [ministre de la Santé](#), elle porte la loi [dépenalisant](#) le recours par une [femme](#) à l'[interruption volontaire de grossesse](#) (IVG). Elle est la première personne à accéder à la [présidence du Parlement européen](#) de 1979 à 1982. De 1993 à 1995, elle est [ministre d'État](#), [ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville](#) du [gouvernement Édouard Balladur](#). Elle siège au [Conseil constitutionnel](#) de 1998 à 2007, avant d'être élue à l'[Académie française](#) en 2008. Sur décision du président [Emmanuel Macron](#), Simone Veil fait son entrée au [Panthéon](#) le 1^{er} juillet 2018.

La voie 2 en raccordement sur l'Allée Simone VEIL : Allée « Ernestine MORICE ».

Née en 1909 et morte en 1991, Ernestine MORICE est une pêcheuse de palourde sinagote réputée et une vendeuse de caractère sur les marchés locaux. Elle fut l'une des dernières Sinagotes à porter la coiffe du pays.

La voie 3 en raccordement sur l'Allée Simone VEIL: Allée « Florence ARTHAUD ».

Née le 28 octobre 1957 et morte le 9 mars 2015, Florence ARTHAUD, est une navigatrice française. Elle bat le record de la traversée de l'atlantique nord à la voile en août 1990.

Elle est la première femme victorieuse de la [Route du Rhum](#), la même année. En 1997, ARTHAUD remporte la [Transpacifique](#) comme équipière de Bruno Peyron. Elle continuera à naviguer jusqu'en 2010.

Luc FOUCAULT annonce la remise sur table ce soir de la délibération sur les dénominations de voies de Cœur de Poulfanc.

Philippe PREVOST estime pertinent d'informer les services du SDIS mais souhaite savoir si cela est également prévu pour les GPS.

Luc FOUCAULT justifie cette remise sur table par le fait que BSH doit livrer les bâtiments de derrière fin avril – début mai. Il précise que la municipalité doit anticiper pour prévenir le SDIS mais également les habitants afin qu'ils puissent s'organiser. Il ajoute que le bureau municipal a proposé ces noms et que le Conseil Municipal doit délibérer ce soir puisque la date du Conseil Municipal du 20 mars prochain est trop lointaine.

Mathias HOCQUART souhaite savoir si le portrait d'Ernestine sera installé dans l'allée.

Anne PHELIPPO-NICOLAS indique que les élus n'ont pas encore réfléchi mais qu'ils vont mener une étude pour que ce portrait soit installé à proximité et mieux exposé. Elle précise que les élus envisagent cette opportunité mais que l'avis des nouveaux habitants sera demandé. Elle ajoute que l'objectif recherché est de donner envie aux personnes de se renseigner sur Ernestine MORICE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

DENOMME les voies desservant la tranche 2 de la ZAC « cœur de Poulfanc » :

Voie 1 en raccordement sur la route de Nantes : allée « Simone VEIL »

Voie 2 : allée « Ernestine MORICE »

Voie 3 : allée « Florence ARTHAUD »

INFORME, l'aménageur de la ZAC, la société EADM et les services d'Incendie Secours (SDIS) de cette dénomination afin de faciliter leurs interventions dans ce secteur ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à la présente délibération.

Informations diverses

Philippe PREVOST souhaite avoir des explications sur la décision n°2019-15 relative à la signature d'une convention pour l'implantation d'un relais de téléphonie mobile. Il demande si la municipalité connaît aujourd'hui la couverture réelle et s'il existe encore des zones blanches sur le territoire.

Dominique AUFFRET indique qu'il n'y a pas à sa connaissance de zone blanche sur Séné. Il précise que 3 pylônes qui dépendent des opérateurs sont installés sur la commune à Port-Anna, le Derf et le Poulfanc.

Damien ROUAUD précise qu'il existe des difficultés pour un versant de Cadouarn.

Claude POISSEMEUX ajoute que l'opérateur Orange passe mal à Cariel.

Dominique AUFFRET indique qu'il est ici question de téléphonie mobile et non de très haut débit. Il précise que la couverture 3 G a été améliorée. Il confirme qu'il y a des secteurs où cela se passe très bien à l'exception de la mairie.

Luc FOUCAULT considère que l'on peut mieux préparer la réponse et que Dominique AUFFRET prendra le temps d'y répondre.

Dominique AUFFRET informe qu'il existe un site internet de l'agence nationale des fréquences où figurent les couvertures de chaque opérateur national. Il précise que la maille est fine et que l'on peut identifier pour chaque secteur les zones blanches ou grises. Il invite Philippe PREVOST à vérifier cela avec lui.

Luc FOUCAULT informe que le prochain Conseil Municipal se déroulera le 20 mars prochain. Il précise qu'il ne s'agit ni d'un jeudi ni d'un mardi mais d'un mercredi. Il ajoute que l'ensemble des élus seront sans doute convoqués à 20 heures puisque l'ordre du jour demandera un peu de temps avec le vote du compte administratif et des différents budgets. Il indique compter sur son adjointe aux finances Sylvie SCULO pour préparer, comme elle en a l'habitude, une présentation pédagogique. Rappelant qu'initialement le Conseil Municipal était prévu le 21 mars, il justifie ce changement de date par l'absence de Sylvie SCULO qui en tant que vice-présidente de la commission Culture de GMVA accueillera à Grain de Sel un événement spectacle « les émancipés » dans le cadre des hivernales du jazz. Il souligne que de nombreux autres élus ont également fait savoir qu'ils souhaitaient assister à ce spectacle.

Luc FOUCAULT annonce qu'un calendrier recensant l'ensemble des commissions Finances et Conseils Municipaux pour l'année 2019 a été remis sur table pour tous les élus. Il précise que ce planning va permettre aux élus de noter ces dates sur leur agenda. Il souligne avoir mixé les jours afin d'essayer de contenter au mieux les élus qui ont des contraintes d'agenda.

Luc FOUCAULT informe que le planning des formations catalogue de l'ARIC est également déposé sur table. Il précise qu'il s'agit des formations individuelles qui seront prises en charge par la collectivité. Il rappelle que les élus recevront prochainement un courrier pour les formations organisées par GMVA.

Luc FOUCAULT annonce que deux citoyens ont proposé d'animer un Grand débat à Séné, le vendredi 1^{er} février à 20 heures salle du Conseil Municipal. Il indique que le débat portera sur les 4 thématiques proposées par le Président de la République.

Luc FOUCAULT souhaite laisser la parole à Mathias HOCQUART afin qu'il présente le second rendez-vous organisé dans le cadre « des petits Pas dans les Grands » dimanche 3 février après-midi à Grain Sel.

Mathias HOCQUART invite donc les élus à venir participer à cet après-midi festif portant sur les enjeux climatiques et les gestes quotidiens pour la planète. Il énumère les différents événements prévus : un spectacle, un débat et des ateliers.

Luc FOUCAULT indique que cet événement est important pour la Planète.

Luc FOUCAULT indique qu'exceptionnellement il n'y aura pas de réunion sur les sujets intercommunaux avant le conseil communautaire de GMVA, en raison de contraintes d'agenda. Il tient à s'en excuser. Il ajoute avoir reçu l'ordre du jour du conseil communautaire simplement aujourd'hui et qu'il est donc impossible de programmer une réunion avant la tenue du Conseil Communautaire du 7 février qui doit notamment examiner le DOB.

Luc FOUCAULT informe que les élus prendront le temps à la prochaine réunion de débattre sur le DOB de GMVA avant le vote du Budget. Il précise qu'il reviendra rapidement vers les élus pour fixer une date.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole,

La séance est levée à 23h22.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Isabelle DUPAS

Luc FOUCAULT

